## L'accélérateur vendéen La Cabine recherche les startups de sa deuxième promotion

La Cabine, programme de la CCI Vendée, cherche à accompagner huit startups innovantes et leur faire découvrir l'entrepreneuriat vendéen. L'appel à candidatures court jusqu'au 12 janvier 2020.

Temps de lecture : minute

25 novembre 2019

Une envie de prendre l'air et les embruns ? L'accélérateur de la <u>Chambre de commerce et d'industrie de Vendée</u> La Cabine rempile pour une deuxième édition d'accompagnement de startups. Financé par la Chambre elle-même, le programme est gratuit pour les startups.

Via son <u>appel à candidatures</u>, <u>La Cabine</u> recherche des porteurs de projets innovants. Qu'ils soient des entreprises, des collectifs ou des individus, l'accélérateur attend des dossiers ayant atteint le stade MVP (produit minimum viable) ou pré-MVP, déjà à la recherche d'un début de croissance.

La CCI de Vendée rappelle que sur la première édition, Pêché Maison a vu son chiffre d'affaires augmenter de 98%, <u>Zelok</u> s'enrichir de 5 000 comptes locataires et que les huit startups accompagnées ont créé 11 emplois.

Ateliers et coaching hebdomadaire

## personnalisé au programme

Une fois sélectionnés par un jury de chefs d'entreprises, les huit lauréats de la deuxième promotion seront eux aussi accompagnés sur cinq mois. Au programme : découverte de l'entrepreneuriat vendéen, montée en compétences, challenge du projet, et acquisitions de méthodes (business model, segmentation client, business plan, pitch, story telling, etc.).

Douze ateliers collectifs sont déjà prévus, ainsi qu'un coaching personnalisé hebdomadaire et des rencontres stratégiques avec des entrepreneurs chevronnés. Une grande soirée de clôture est prévue, permettant aux startups de pitcher.

Les candidats ont jusqu'au 12 janvier 2020 pour <u>déposer leur dossier à ce lien</u>. Un jury fera ensuite sa sélection de huit entreprises le 24 janvier, avant que ne suivent cinq mois d'accélération jusqu'en juin. La soirée de clôture est elle prévue le 2 juillet 2020.

Article écrit par Liv Audigane